

REGLEMENT INTERIEUR DU CENTRE DE LOISIRS

LE POINT VERT

Préambule

Le centre de loisirs Le Point Vert s'engage à offrir aux enfants un environnement sûr, convivial et propice à leur épanouissement. Ce règlement intérieur a pour objectif de garantir le respect des règles de vie collective et de s'assurer du bon déroulement des activités.

1. Accueil et Horaires

1.1 Accueil des enfants

Les enfants sont accueillis entre 8h00 et 8h30. Les parents doivent accompagner leur enfant jusqu'au point d'accueil auquel choisi lors de l'inscription, et le signaler aux animateurs.

1.2 Horaires de départ

Les enfants doivent être récupérés entre 17h30 et 18h00. Tout retard devra être signalé rapidement sur le groupe whatsapp ou par SMS à la direction.

1.3 Absences

En cas d'absence prévue ou imprévue, les familles doivent en informer le centre au plus tôt.

2. Règles de Vie

2.1 Respect des personnes

Tous les enfants et les adultes doivent faire preuve de respect envers les autres. Les insultes, moqueries et violences, qu'elles soient physiques ou verbales, sont strictement interdites.

2.2 Respect des lieux et du matériel

Chaque enfant doit prendre soin des locaux, du matériel et de l'environnement naturel du centre. Toute dégradation volontaire pourra entraîner des sanctions.

2.3 Comportement attendu

- Les consignes des animateurs doivent être respectées en toute circonstance.

- Les enfants sont invités à participer activement aux activités proposées et choisies avec eux, dans un esprit d'équipe et de partage.
-

3. Hygiène et Sécurité

3.1 Hygiène

- Les enfants doivent porter des vêtements adaptés à la météo et aux activités.
- Les familles sont invitées à fournir une casquette, un change et des affaires de baignade.

3.2 Sécurité

- Les enfants doivent respecter les consignes de sécurité présentées par les animateurs, notamment lors des activités aquatiques.
 - Les objets dangereux ou inadaptés (couteaux, jeux électroniques, tablettes, briquets, etc.) sont interdits.
-

4. Sanctions

En cas de non-respect des règles :

- Un rappel des consignes sera fait par l'équipe d'animation.
 - En cas de récidive, un entretien avec l'enfant et les parents sera organisé.
 - Pour des comportements graves ou répétitifs, une exclusion temporaire ou définitive pourra être envisagée.
-

5. Informations Complémentaires

5.1 Responsabilités des familles

- Les parents doivent s'assurer que les informations concernant leur enfant (santé, allergies, autorisations) sont à jour.
- Les objets de valeur sont déconseillés ; le centre ne pourra être tenu responsable en cas de perte ou de vol.

5.2 Communication

- Les familles sont invitées à consulter régulièrement les panneaux d'affichage ou les communications électroniques pour rester informées des activités et événements.

6. Signature et Engagement

En inscrivant leur enfant au Point Vert, les parents ou représentants légaux s'engagent à respecter et à faire respecter ce règlement intérieur.

Signature des parents :

Date :